

## L'heure du gaz vert ?

CÉDRIC DE SAINT JOUAN / PRÉSIDENT DU GROUPE VOL-V



L'heure du gaz vert ?

**Si l'urgence d'agir face aux dérèglements climatiques ne fait plus débat, la filière naissante du biométhane - dit « gaz vert » - a aujourd'hui du mal à réunir les financements nécessaires à son envol.**

La filière du biométhane bénéficie d'un soutien tardif de l'Etat, mais qui semble indéfectible. En novembre 2011 sont annoncés par décret l'obligation de raccordement au réseau de gaz et un tarif d'obligation d'achat sur le modèle de l'électricité renouvelable. Des subventions pilotées par l'Ademe représentent fréquemment 10 à 15% du volume d'investissement.

Parallèlement, la pression réglementaire s'accroît sur les industriels afin qu'ils trient leurs déchets organiques pour les valoriser par méthanisation ou compostage. Enfin, les objectifs du biométhane affichés dans la loi sur la transition énergétique sont très ambitieux : 1% de la consommation nationale de gaz en 2020 et 10% en 2030.

## **Un produit « Made in France »**

De leur côté, collectivités territoriales et groupes industriels consommateurs de gaz, sont demandeurs : la ville de Strasbourg a signé un contrat avec Suez Environnement pour s'approvisionner en biométhane issu de boues d'épuration. Celle de Paris exige que les 900 bus de la RATP roulent au biométhane en 2025, contre 90 à ce jour. Les flottes de Carrefour et Ikea suivent la tendance.

Pour la société, les avantages s'accumulent : le biométhane est une énergie stockable, non intermittente, « made in France », donc limitant les importations. Produit de manière délocalisée, le modèle de l'injection-gaz représente l'exemple type d'économie circulaire : les résidus agricoles et agroindustriels, au lieu d'être délaissés, sont traités de manière à en extraire le méthane, avant que le digestat, enrichi en matières organiques, soit épandu dans les champs comme fertilisant et permette aux agriculteurs de limiter leur apport en engrais chimiques.

## **Problèmes de financements**

Si l'on compte uniquement 5 unités en service à fin 2014, aujourd'hui 14 installations au total injectent 131 GWh/an soit la consommation de 13 000 foyers. Les premiers résultats se font sentir mais la croissance reste modérée car une dernière brique fait défaut : le financement bancaire.

En effet, de nombreuses centrales de biogaz en cogénération électricité-chaleur aujourd'hui en service sont confrontées à des problèmes d'exploitation entraînant des cas de défauts bancaires. En cause : la complexité et le temps nécessaire au développement des projets. En cause encore : la difficulté à valoriser la chaleur produite lors de la cogénération et la faiblesse du tarif d'achat de l'électricité. Enfin, certains projets semblent avoir été conçus davantage pour résoudre des problématiques de déchets ou de débouchés agricoles, oubliant l'objectif premier de produire une énergie rentable.

## **Situation paradoxale**

Echaudées par des échecs financiers issus d'une première vague de projets développés dans un contexte moins soutenu par les pouvoirs publics, et pilotés par des acteurs précurseurs mais insuffisamment structurés pour redresser la situation, les banques ont depuis le début d'année 2015 restreint leur octroi de crédits, durci leurs conditions et demandent davantage de garanties aux emprunteurs. Certaines adoptent même une attitude attentiste, voire de blocage, provoquant un engorgement dans l'analyse des projets, quitte à les mettre en danger puisque la durée de validité des autorisations nécessaires à la construction est limitée.

Nous sommes dans une situation paradoxale, où l'Etat a mis en place les outils nécessaires au décollage du biométhane, où des entreprises ont pris les devants en investissant et en développant des projets, mais où le retrait quasi affiché des établissements bancaires douchés par des projets déficitaires d'une autre génération bloque le financement de nouveaux projets d'injection-gaz, et anéantit les chances d'émergence d'une véritable filière industrielle.

Rassurer les banques passe par l'augmentation de la durée d'achat de 15 à 20 ans, comme cela a été fait pour l'éolien et le solaire en leurs débuts, ce qui permettra de prolonger l'amortissement des prêts bancaires si nécessaire. Cela passe également par la possibilité pour les projets d'injection gaz de bénéficier des systèmes de garantie apportés par l'Europe (notamment du plan Junker) en considérant ces projets comme innovants. Enfin, dans un domaine qui reste extrêmement complexe, cela passe avant tout par la maîtrise technique des industriels du secteur.

**Cédric de Saint Jouan**, président du groupe Vol-V